

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : C3214 - RACING CLUB DE FEZENZAC

E-Mail : severine.lafontan@orange.fr

Téléphone : 06 85 96 91 12

Organisateur technique : 253935 - Mme SAINT-MARTIN SEVERINE

N° d'épreuve FFM : 165

Date : 21-22 octobre 2023

Lieu : Caillavet (32)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	-----158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS-----	Désignation LMOC
Président du jury	-----022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN-----	Désignation LMOC
Membre du jury	-----016304 - M MALRIC PATRICK-----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	-----049483 - M LASSAGNE PATRICK-----	Désignation LMOC
Commissaire technique	-----296919 - Mme TOURNIE MARIANNICK-----	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage	-----158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE-----	Désignation LMOC
Chronométrateur	-----282194 - Mme FONTANIER DELPHINE-----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs	-----002797 - Mme BALEUR PAULETTE-----	Désignation LMOC

ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Un pilote licencié à l'année récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais. Un pilote licencié à la journée récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais contre un chèque de caution de 200€. L'inscription à l'épreuve inclut la location du transpondeur qui doit être rendu à la fin de l'épreuve. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
SAMEDI	
Championnat Occitanie MX féminin 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini / licence compétition Cylindrée----- Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)
Championnat Occitanie MX super vétéran 45€ hors majoration	Age ----- 50 ans mini au 01/01/2023 / licence compétition Cylindrée----- Dès 125cc
Championnat Occitanie MX vétéran 45€ hors majoration	Age ----- 38 ans mini au 01/01/2023 à 49 ans maxi au 01/01/2023 / licence compétition Cylindrée----- Dès 125cc
Championnat Occitanie MX 65 35€ hors majoration	Age ----- 7 ans mini à 10 ans au 01/01/2023 / licence compétition Cylindrée----- 65cc
Championnat Occitanie quad cross 45€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini / licence compétition, LJ* Cylindrée----- De 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
DIMANCHE	
Championnat Occitanie MX prestige 45€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée----- De 144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T
Championnat Occitanie MX 125 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (à 17 ans maxi au 01/01/2023 en junior) / licence compétition Cylindrée----- 125cc 2T
Championnat Occitanie MX 85 45€ hors majoration	Age ----- 9 ans mini à 14 ans au 01/01/2023 / licence compétition Cylindrée----- 85cc
Coupe de la ville 48€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini / licence compétition, LJ* Cylindrée----- Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)

*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/>, puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.



ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur Ravelo	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Nombre de secouristes -----	9	Temps de trajet (en min)-----	30 min
Hôpital le plus proche -----	Auch (32)		

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit de Maurin		
Adresse -----	Maurin, 32190 Caillavet		
Longueur du circuit -----	1 811 m	Largueur minimale -----	6 m
Largeur de la grille de départ -----	38 m	Longueur de la ligne droite de départ -----	90 m
Nombre de commissaires de piste -----	18 OCP		
Capacité moto -----	54 aux essais	45 en manche	
Capacité quad -----	36 aux essais	30 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 10/07/2023	Date : Le 03/08/2023 PO/ Patrick Malric	Date : 24/08/2023
<i>Le Président du RCF</i>  RACING-CLUB DU FEZENSAC Association sportive loi 1901 Située à la Préfecture du Gers le 27 Décembre 1972 N° de déclaration Mairie: W 321000509 SIRET 802 755 317 00018 - APE 9312 Z Siège social: 1, rue de Rivéro 32190 VIC-FEZENSAC	<i>AS</i> 	74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org 

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

Vendredi 20 octobre 2023

17h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Samedi 21 octobre 2023

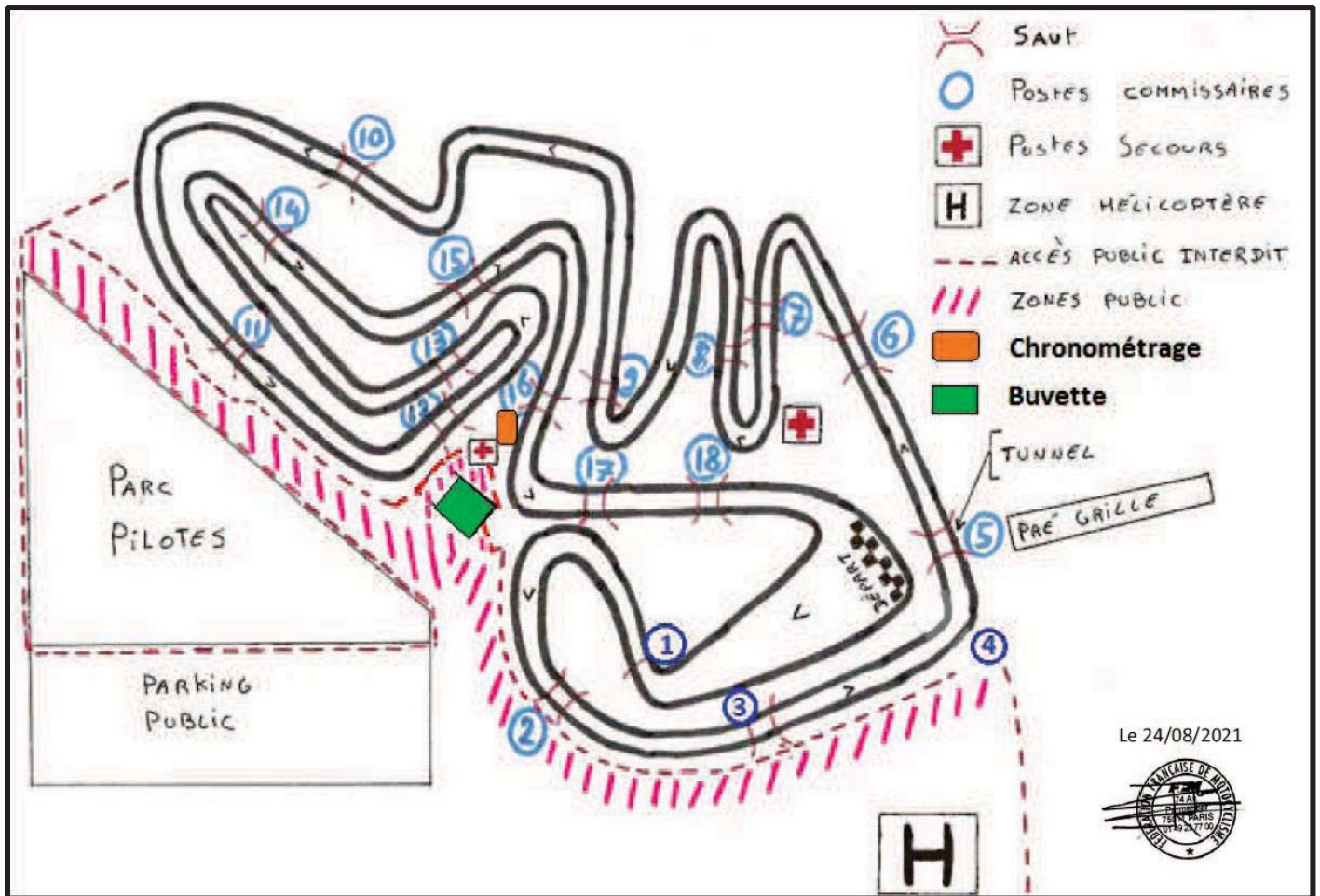
DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX vétéran	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie quad cross	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 65	15'
10h20	10h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX vétéran	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Championnat Occitanie quad cross	15'
11h20	11h32	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 65	12'
11h40	12h00	Manche 1	Championnat Occitanie MX vétéran	15' + 1T
12h00	13h30	Pause		
13h30	13h50	Manche 1	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15' + 1T
13h55	14h15	Manche 1	Championnat Occitanie quad cross	15' + 1T
14h20	14h35	Manche 1	Championnat Occitanie MX 65	12' + 1T
14h35	15h00	Pause		
15h00	15h20	Manche 2	Championnat Occitanie MX vétéran	15' + 1T
15h25	15h45	Manche 2	Championnat Occitanie MX féminin – super vétéran	15' + 1T
15h50	16h10	Manche 2	Championnat Occitanie quad cross	15' + 1T
16h15	16h30	Manche 2	Championnat Occitanie MX 65	12' + 1T
17h00		Remise des prix		
19h00		Fin de la journée		

Samedi 21 octobre 2023

16h00 – 19h00 Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 22 octobre 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h15		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h45	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Coupe de la ville	15'
8h50	9h05	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 85	15'
9h10	9h25	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125	15'
9h30	9h45	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX prestige	15'
9h50	10h05	Essais chronométrés	Coupe de la ville	15'
10h10	10h25	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 85	15'
10h30	10h45	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125	15'
10h50	11h05	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX prestige	15'
11h10	11h30	Manche 1	Coupe de la ville	15' + 1T
11h30	13h00	Pause		
13h00	13h20	Manche 1	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
13h25		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX 125	
13h35	14h00	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
14h05		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX prestige	
14h15	14h40	Manche 1	Championnat Occitanie MX prestige	20' + 1T
14h40	15h15	Pause		
15h15	15h35	Manche 2	Coupe de la ville	15' + 1T
15h40	16h00	Manche 2	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
16h00		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX 125	
16h10	16h35	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
16h40		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX prestige	
16h50	17h15	Manche 2	Championnat Occitanie MX prestige	20' + 1T
17h30		Remise des prix		
20h00		Fin de la manifestation		



SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**RACING CLUB DU FEZENSAC
1 RUE RIVIERE - 32190 FEZENSAC**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11149643904 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **COMPETITION MOTO-CROSS LIGUE OCCITANIE** se déroulant à **CIRCUIT DE MAURIN - CAILLAVET** du **20/10/2023** au **22/10/2023**.

Cette attestation est valable du **20/10/2023** à **14:00** au **22/10/2023** à **22:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **9 août 2023**


GIE AXA France
26 avenue du Rhin
CS 70057
67027 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :		
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	500 000€	Néant
	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.